

ALCUDIA PROMOTION
1 Esplanade de France
42008 SAINT ETIENNE CEDEX

REÇU le

-4 JAN. 2013

D.R.E.A.L S.C.T.E

DEE/NL

DREAL Pays de la Loire
Service connaissance des territoires
Division évaluation environnementale
34, Place Viarme
BP 32205
44022 NANTES Cedex 1

REÇU le

/4 JAN. 2013

D.R.E.A.L. PAYS DE LA LOIRE

Saint Etienne, le 12 décembre 2012

Référence : SCTE/DEE-NL-A1200395

Objet : Compléments formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 16 juillet 2012 concernant une demande de compléments après dépôt auprès de vos services d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour le projet de restructuration et d'extension du centre commercial GEANT CASINO sur la commune de CHOLET.

➤ **Date des photographies :**

L'ensemble des photographies transmises lors du dépôt du formulaire a été pris lors d'une visite du site le 14 juin 2012.

➤ **Plan projet :**

Après contact avec Monsieur ETIENNE de la Direction Maîtrise d'Ouvrage Routière, celui-ci nous a transmis le plan à jour du projet d'échangeur. Toutefois, sur le plan transmis s'arrête juste avant notre centre commercial et nous n'avons donc pas de repère pour positionner notre projet sur le plan transmis. M ETIENNE ne pouvant nous fournir de plan plus élargi, vous trouverez ci-joint le plan projet

➤ **Travaux de déblais en milieu humide :**

Un inventaire des zones humides a été réalisé dans le cadre de l'étude faune/flore réalisé au printemps 2012 sur le secteur et a permis de d'apporter les résultats suivants :

5 zones présentant des traces d'hydromorphie ou une présence d'eau ont été répertoriées correspondant à 2 mares, un bassin de rétention des eaux et à deux dépressions humides. Les critères pédologiques de ces zones ne permettent pas de les classer comme zones humides car les profils de sol sont en dehors des classes IVd à H définies à l'arrêté du 1er octobre 2009. La topographie étant très marquée sur le site, elle a fortement contribué à délimiter les secteurs humides. L'ensemble du sud-est de la zone d'étude présente ainsi un sol très sec et fortement

caillouteux. Il constitue la zone topographiquement la plus élevée avec un point culminant à 104 m. Le dénivelé pour rejoindre le ruisseau est assez prononcé avec une pente d'environ 3% ce qui justifie en partie les caractéristiques hydromorphiques du sol qui est particulièrement bien drainant.

L'ensemble du nord-ouest de la zone d'étude est constitué par une prairie pâturée longeant le ruisseau du Bodin. Ce ruisseau est accompagné d'une ripisylve composée essentiellement par du Frêne élevé, du Chêne sessile, de l'Aubépine monogyne et de l'Aulne glutineux. Cette dernière espèce étant indicatrice de zones humides et inscrite à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008.

Les haies et fourrés ne présentent pas un cortège caractéristique de zones humides. Au sein de la prairie pâturée nord, seules 12 espèces ont un caractère indicateur, cependant elles sont peu recouvrantes et contribuent à moins de 50% du cortège végétal de la station. La végétation de cette prairie, qui constitue la délimitation de la zone humide potentielle ne peut donc être qualifiée d'hydrophile selon les dispositions de l'arrêté du 24 juin 2008.

Par conséquent, les travaux de déblais réalisés pour niveler le terrain n'auront pas d'impact significatif sur le milieu humide.

➤ **Suppression des haies existantes :**

Un linéaire de haie d'une centaine de mètres localisé au sud de la zone d'étude et les haies longeant le ruisseau Le Bodin seront supprimés dans le cadre du projet.

L'impact de ces suppressions de haies ainsi que les mesures compensatoires seront traitées par le bureau d'études chargé de réaliser les inventaires faune-flore.

Néanmoins, il est nécessaire de préciser que le projet prévoit la création d'espaces verts et la mise en place d'arbres sur les parkings.

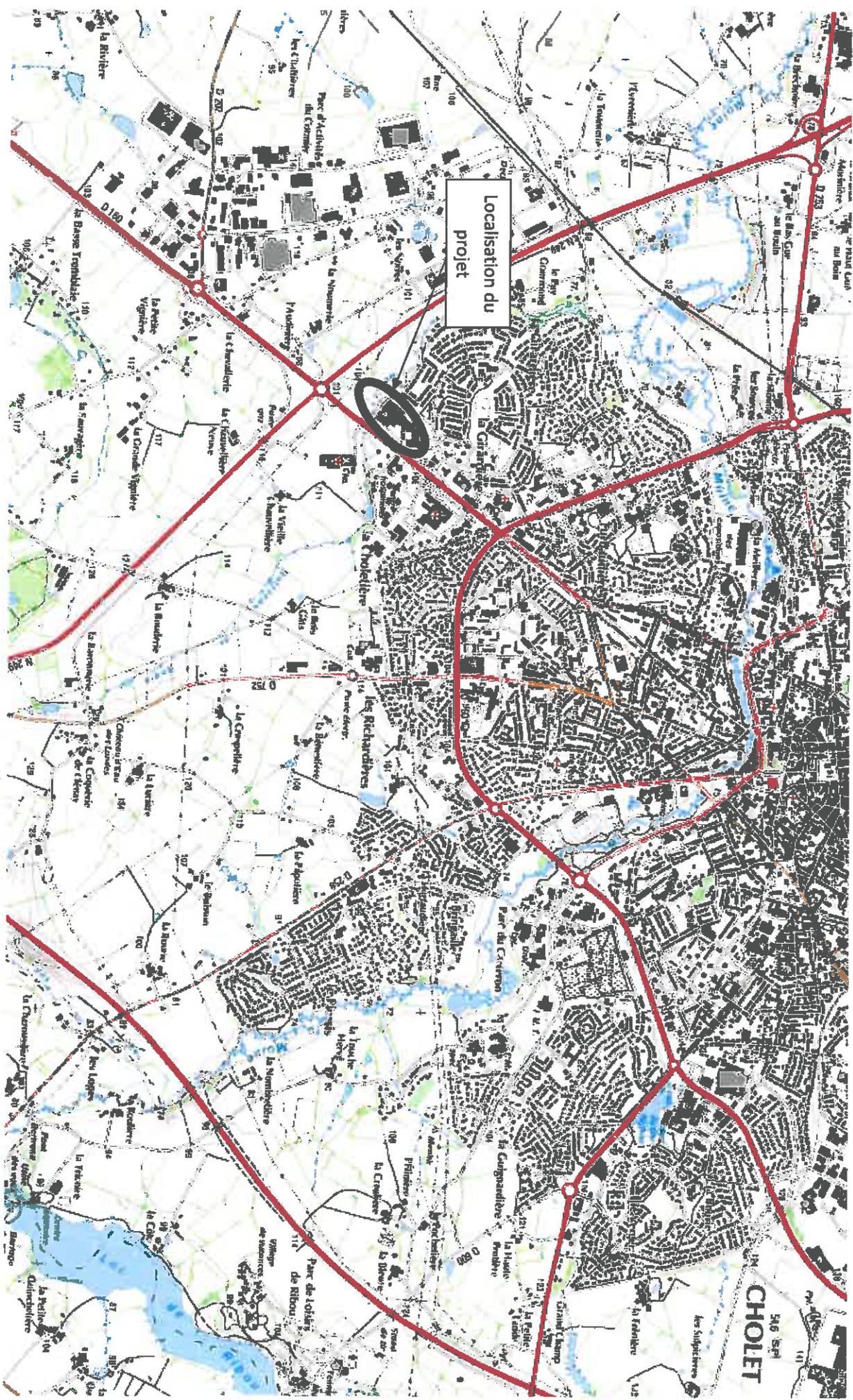
➤ **Déclaration LEMA :**

L'arrêté d'autorisation existant en date du 6 août 2010 prend en compte l'aménagement prévu de l'autre côté du Ruisseau Le Bodin (création de surfaces imperméabilisées de parking et de bâtiments). Toutefois, étant donné les modifications apportées au projet, une mise à jour du dossier LEMA, rubrique 2.1.5-0 Rejets des eaux pluviales dans les eaux superficielles est prévue.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Camille FOUCHE
ALCUDIA PROMOTION





Annexe 1 : Plan de situation du projet au 1/25000^{ème} – Extrait de la carte IGN

ANNEXE 1 : Plan de situation

ANNEXE 2 : Reportage photographique



Photo 1 : Vue de l'entrée 1 du centre commerciale



Photo 2 : Vue de l'hypermarché côté est depuis le parking



Photo 3 : Vue du ruisseau "le Bodin" au sud du centre commercial



Photo 4 : Vue vers le projet de retail park depuis le ruisseau "le Bodin"



Photo 5 : Vue depuis le parking de la polyclinique du Parc vers le projet



Photo 6 : Vue depuis l'avenue des Sables vers le projet



Photo 13 : Vue depuis le projet de retail park vers l'ouest



Photo 14 : Vue vers les aménagements de la RN289 vers le sud-est



Photo 15 : Vue depuis le projet de retail park vers la polyclinique du Parc



Photo 16 : Vue vers l'ouest depuis la limite ouest du site



Photo 17 : vue depuis la limite ouest du projet vers le nord-est



Photo 18 : Vue depuis la limite nord du projet vers le sud



Photo 7 : Busage du ruisseau "le Bodin" au sud du centre commercial



Photo 8 : Vue depuis le projet de retail park vers le centre commercial



Photo 9 : Vue depuis le sud du projet vers la RN289



Photo 10 : Vue depuis la limite sud du projet vers le nord



Photo 11 : Vue du ruisseau "le Bodin"



Photo 12 : vue depuis le projet de retail park vers le sud-ouest

ANNEXE 3 : Plans projet

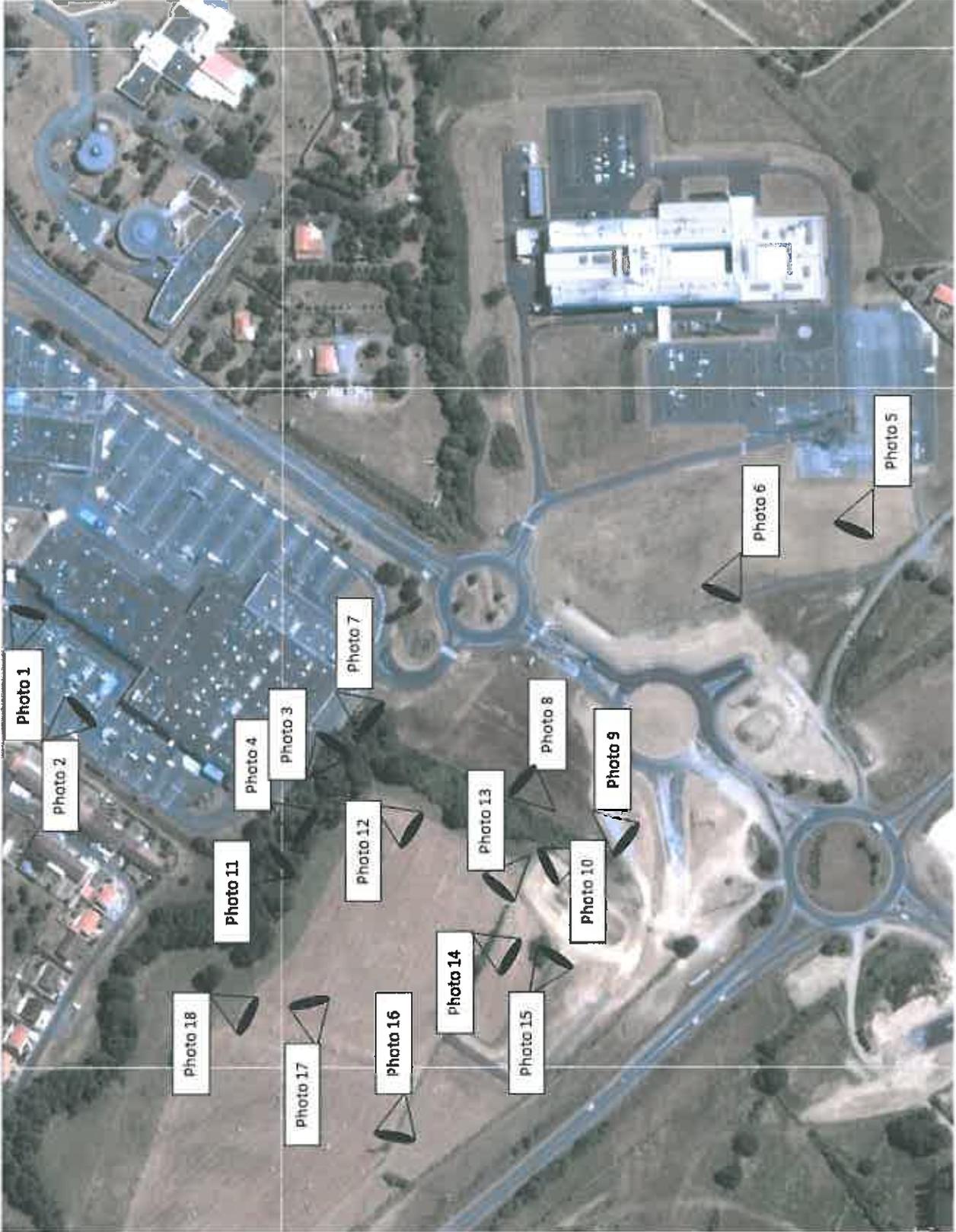


Figure 1 : Localisation des prises de vue